

BOOSTEZ VOS ACTIONS
AVEC LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT
PSF 2023



DÉPOSEZ VOS DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS
pour des actions s'inscrivant dans le projet sportif fédéral :

3 OBJECTIFS

8 AXES
opérationnels

✓ SPORT POUR TOUS

✓ SPORT SANTÉ

✓ SPORT SOLIDAIRE

OFFICES DU SPORT ADHÉRENTS FNOMS CAMPAGNE PSF 2023

À compter du 1er mars 2023, déposez vos dossiers de demandes de subvention pour engager et développer des actions qui s'inscrivent dans le projet sportif fédéral.

La FNOMS accompagne les Offices du Sport adhérents en :

- apportant son aide au dépôt des demandes de subventions
- examinant et validant, avec l'ANS, la conformité des projets avec les critères d'objectif
- déterminant les montants alloués

➔ DÉCOUVRIR LES 3 OBJECTIFS FÉDÉRAUX

3 OBJECTIFS

8 AXES
opérationnels

✓ SPORT POUR TOUS

✓ SPORT SANTÉ

✓ SPORT SOLIDAIRE

LES
OFFICES
DU SPORT
FÉDÉRATION NATIONALE

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

➔ DÉCOUVRIR LES 8 AXES OPÉRATIONNELS

3 OBJECTIFS

8 AXES
opérationnels

✓ SPORT POUR TOUS

✓ SPORT SANTÉ

✓ SPORT SOLIDAIRE



OUVERTURE : LE 1^{ER} MARS 2023

JUSQU'AU 24 AVRIL 2023 (INCLUS)

POUR DONNER UNE ORIENTATION AU SENS DE NOS ACTIONS

Avec les Offices du Sport, agir pour :

- Développer les actions fédérales en référence au **projet fédéral 2021-2024**.
- Inscrire leurs activités dans un esprit de **solidarité** et d'**économie sociale**.
- Innover dans le **développement de la pratique** sous toutes ses formes.
- Participer au développement et à l'**innovation** du mouvement associatif sportif, acteur privilégié de l'animation des **territoires**.
- **Augmenter l'offre** des pratiques pour plus de pratiques et de pratiquants, partout et pour tous.
- **Assurer la pluridisciplinarité** de la pratique et son aspect innovant et social, notamment à destination des QPV (Quartier Prioritaire Ville) et ZRR (Zone Rurale à Revitaliser).
- **Développer la pratique des publics et territoires les plus éloignés** des Activités Physiques et Sportives (jeunes, femmes, « handi », habitants QPV et ZRR, seniors...).
- **Renforcer la lutte contre les discriminations**, la violence et le harcèlement dans les APS.
- Diversifier et valoriser l'offre « **sport santé bien-être** » partout et pour tous.



01

objectif
fédéral



OBJECTIF N° 1

LE SPORT AU SERVICE DE TOUS

Viser à :

- Instaurer sur nos territoires « **une politique d'activité physique et sportive pour tous** » d'ici 2024. Allons vers une pratique sportive ouverte à tous et accessible quel que soit notre milieu, notre territoire.
- Créer les conditions du développement d'une culture de la pratique d'activités physiques et sportives qui contribuent au « **mieux vivre** » et au « **faire ensemble** », dans une société plus fraternelle, plus inclusive et sûre d'elle et de ses valeurs.
- Insuffler les Activités Physiques et Sportives pour tous comme élément de **développement associatif et territorial**.

OBJECTIF N° 2

NOTRE ATOUT SPORT SANTÉ

Viser à :

- Définir une politique sport santé pluridimensionnelle et consensuelle dans un cadre de « **bien-être ensemble** », dans une recherche des équilibres physiques et psychologiques.
- Confirmer le bien-fondé et la pertinence d'un réseau « **Offices du Sport/Centres Médico-Sportifs** » dont le principe fondateur réside dans la conviction que l'activité physique se doit d'être régulière et suivie.
- Programmer des actions concrètes, pertinentes et évolutives « Santé par le Sport », notamment dans le cadre du dispositif **sport sur ordonnance**.





OBJECTIF N° 3

UN SPORT SOCIAL ET SOLIDAIRE

Viser à :

- **Mobiliser tous les acteurs** en interne sur cette thématique et les différents enjeux induits.
- Sensibiliser à notre **approche humaniste**, toutes les structures qui adhèrent à nos Offices du Sport, sur les différents territoires concernés.
- Valoriser l'**engagement citoyen** et plus spécifiquement des **jeunes**.
- Contribuer à la **cohésion sociale** et à la **mixité sociale**.
- Valoriser les projets associatifs, aider et accompagner les créations et les suivis des **Projets Sportifs Territoriaux**.
- Prendre en compte **toutes les facettes** du terme « sport » (nouvelles pratiques, nouveaux pratiquants, nouvelles aspirations...).
- **Développer des plans d'action** et faire partager des philosophies humanistes afin de rapprocher tous les citoyens de la pratique physique et sportive : des items qui résonnent au sein de la FNOMS depuis de nombreuses années et qui prennent encore plus d'importance au regard de l'actualité et des évolutions sociétales.

OBJECTIF N°1

LE SPORT AU SERVICE DE TOUS

Le sport pour tous est UNE DIMENSION FONDAMENTALE au sein de notre Fédération et des Offices du Sport. Il est nécessaire de structurer nos approches et de proposer une offre qui puisse intéresser l'ensemble des Offices du Sport, des associations sportives adhérentes et les citoyens. Cela nous amènera, en particulier, à **PRIORISER ET VALORISER** l'articulation entre les Offices du Sport et le citoyen.

AXE 1

POUR UN SPORT MIXTE ET INCLUSIF

(handi, femmes, publics mixtes, intergénérationnels, etc.)

La pratique partagée est un des éléments moteurs du développement du sport pour tous sur nos territoires. L'Office du Sport, par sa connaissance du milieu associatif, des publics cibles de son territoire, accompagné d'un savoir-faire du sport pour tous, est l'élément fondamental dans la mise en place de projets tournés vers une pratique sportive vers les publics éloignés tels que : la famille, les femmes, les personnes porteuses de handicap, etc.

objectif
fédéral



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- Favoriser la mixité des pratiques handi/valide par des actions de pratiques, types APS mixtes ou « handimix ».
- Développer la pratique féminine par des actions mixtes ou unisexes en partenariat avec le mouvement associatif local.
- Animer le territoire par des actions intergénérationnelles, avec comme priorité des actions type « Sport en famille ».

AXE 2

PLUS DE PRATIQUES, PLUS DE PRATIQUANTS

REMOBILISER NOS PRATIQUANTS ET LES FIDÉLISER, voici notre objectif prioritaire. Les Offices du Sport doivent être la clé de voûte d'un développement de la pratique du sport pour tous. L'objectif sera alors de construire une offre sportive adaptée comme une réponse à une demande citoyenne. Cette offre devra s'appuyer sur des actions « sport pour tous » privilégiant l'ouverture sur tous les publics et tous les territoires et les axes du Projet Fédéral 2021-2024.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- **Garantir une meilleure couverture du territoire de la pratique sportive : permettre à chaque enfant et famille d'être initiés à la pratique sportive partout AVEC COMME ACTION PRIORITAIRE la mise en place d'Écoles Multisports.**
- **Mettre en place des activités, des stages sportifs et des séances d'initiations ouverts à tous pour faire le lien avec les AS.**
- **Construire un plan d'innovation pour augmenter la pratique et ses pratiquants.**

AXE 3

POUR UN DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF SPORTIF POUR TOUS

Notre priorité : Être au service des associations sportives pour un développement optimal.

Aider les Offices du Sport à structurer et soutenir le développement des associations sportives, renforcer l'attractivité de leurs disciplines et des Activités Physiques et Sportives ; il s'agira d'aider les associations sportives à penser autrement leur fonctionnement et leur projet sportif.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- **Participer à la formation et à l'accompagnement des dirigeants bénévoles des Associations Sportives (en priorité : Instituts des dirigeants / cycle de formation, etc.).**
- **Favoriser la mise en place de campagnes de promotion des APS locales par des actions du type « Fête du sport », forums.**
- **Développer des projets de transformations digitales vers le sport local portées par nos Offices du Sport.**

Missions :

Type 1 : favoriser la transformation numérique des associations sportives

Type 2 : Développer des plateformes numériques pour renseigner, conseiller, orienter le citoyen vers des APS et les AS adaptées (forum du sport numérique/annuaires des associations digitales, etc)

- **Faire évoluer les Offices du Sport et leurs associations sportives vers des modèles de gouvernance, des financements proches de l'ESS (en priorité : développement des actions de type OS Social Lab', etc.)**



OBJECTIF N°2

NOTRE ATOUT SPORT SANTÉ

AXE 4

FAIRE DES OFFICES DU SPORT/CMS, L'ATOUT SPORT SANTÉ TERRITORIAL

Parce que la santé par le sport, et le sport bien-être doivent être une des préoccupations des associations sportives et des Offices du Sport, la FNOMS se doit de proposer une politique sport santé adaptée et efficace en utilisant les Offices du Sport et ses CMS.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- **Développer une nouvelle forme de CMS vers des maisons sport santé, véritables intermédiaires entre le généraliste et l'association sportive. Être en adéquation avec le plan CMS FNOMS 2024.**
- **Favoriser, via les CMS/Offices du Sport, les actions avec impact sur la pratique et les pratiquants via notamment le sport sur ordonnance avec des actions d'APS sport santé.**

RAPPEL : DÉFINITION DU SPORT SUR ORDONNANCE

Le sport sur ordonnance a progressivement fait son apparition dans les textes de loi français.

Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD), le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Le sport sur ordonnance s'adresse aux personnes atteintes d'une affection de longue durée. La liste de ces ALD représente un groupe de 30 maladies qui nécessitent un traitement particulier et un suivi prolongé (article L. 322-3 du Code de la Sécurité sociale).

La liste ALD 30 recouvre toutefois une grande diversité de pathologies dont les deux types de diabète, les cancers, des troubles de la personnalité, etc.

AXE 5

FAIRE DU SPORT SANTÉ UN ATOUT DU BIEN-ÊTRE ENSEMBLE

Développer l'ensemble des actions de santé par le sport pour l'ensemble des publics et des territoires.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- **Développer les actions sport santé pour lutter contre la sédentarité et l'isolement des seniors (en priorité : « Marches rurales » et « Challenge seniors », actions du projet fédéral FNOMS).**
- **Permettre le développement personnel et le bien-être via des actions innovantes en matière de sport santé (par exemple : sport en entreprise, etc.).**
- **Lutter contre l'obésité et la sédentarité des jeunes.**

OBJECTIF N°3

UN SPORT SOCIAL ET SOLIDAIRE

Si le sport est reconnu comme un vecteur d'inclusion sociale, il ne suffit pas de mettre quelques sportifs en relation avec le public. La mise en œuvre d'une telle démarche impose au contraire des critères techniques qui dépassent le simple cadre de la solidarité. Les Offices du Sport doivent s'inscrire dans cette perspective et construire des actions partagées, innovantes et citoyennes.

AXE 6

SPORT ET INCLUSION

En visant la promotion d'une offre d'APS vers les personnes vulnérables ou engagées dans un processus d'intégration, la FNOMS répond à une des priorités de la demande sociétale : la lutte contre les inégalités sociales en faisant de la promotion des activités physiques et sportives, un outil favorisant le lien social et le « vivre ensemble », avec comme objectifs :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures,
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion,
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- **La mise en place d'actions en milieu carcéral (par exemple : développement de la pratique sportive en milieu carcéral).**
- **La facilitation de l'intégration grâce au sport de personnes en difficultés sociales, tels les réfugiés (développer des actions directes ou indirectes d'inclusion sociale auprès des publics en état d'urgence sociale et sanitaire).**

AXE 7

SPORT ET ÉTHIQUE

Une éthique du sport implique une réflexion systématique et critique sur les normes et les valeurs sportives. Un système d'éthique du sport ne doit pas seulement fournir une articulation et une définition des normes et valeurs essentielles, mais servir aussi à mettre en évidence les conflits de valeurs extrêmement graves dans ce domaine et à proposer des moyens de les résoudre... C'est ici que l'Office du Sport doit intervenir afin de trouver des solutions, notamment tournées vers le milieu associatif.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- Des actions de prévention et d'information vers le monde associatif.
- Des actions de formations et d'information ou comment aider et accompagner les acteurs du sport dans la défense de l'éthique sportive et la promotion des valeurs du sport.
- Des initiatives tournées vers le pacte républicain avec notamment une prise en compte de la laïcité dans le sport.
- L'élaboration d'outils de prévention au service des acteurs du sport.

AXE 8

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS

Le sport est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale et les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles peuvent donc constituer des supports éducatifs à part entière en apportant des réponses aux besoins des personnes en situation d'exclusion.



POUR CELA, VOS PROJETS POURRAIENT CONSISTER À...

- Des actions qui placeront l'activité sportive comme « révélatrice de talents » : « s'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi ».
- Des actions qui mettront en avant l'activité sportive comme « porteuse de valeurs » et feront du sport « un support pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes : cohésion sociale, prévention et traitement des dérives (lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, les inégalités hommes-femmes...) ».
- L'élaboration d'outils de citoyenneté et d'insertion sociale au service des acteurs du sport.



**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
LE 24 AVRIL 2023 (INCLUS)**

MODE D'EMPLOI 2023

Les demandes de subvention seront effectuées, à l'instar de la campagne 2022, via le Compte Asso.

CE QUI PERMETTRA AUX OFFICES DU SPORT :

- **De créer leur compte** et de saisir leur demande de subvention 2023
- **D'accéder, pour celles qui auront déjà déposé un dossier en 2020, 2021 et 2022**, à leurs demandes antérieures et d'utiliser les données précédemment saisies pour effectuer une nouvelle demande.
- De garder d'une année sur l'autre les données administratives et de stocker les documents nécessaires à une demande de subvention (statuts, RIB, ...)

➔ SE CONNECTER AU COMPTE ASSO

CODE FNOMS : 1893



LES CRITÈRES

COHÉRENCE PROJET FÉDÉRAL

- Rapport projets FNOMS
 - Partenariats institutionnels

EFFICACITÉ SOLIDITÉ

- Impacts attendus
 - Le faire savoir
 - Pérennité

PERTINENCE

- Adéquation besoin/contexte
- Choix cibles
- Spécificités

INNOVATION

- Éco-responsable
- Développement numérique
- Innovation pratiques

COHÉRENCE FINANCIÈRE

- Partenariats sponsors
- Dynamique associative
- Professionnalisation

DES AIDES POUR LES ACTIONS QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- **CONSTRUIRE** la viabilité et la pertinence de vos projets PSF en cohérence avec le PF/PSF/CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT FNOMS/ANS, mais aussi dans le respect du contrat d'engagement républicain (décret 2021-1947 décembre 2021)
- **EXPLICITER** clairement le thème du (des) projet(s), le sens, la cible, les objectifs et les effets attendus (impacts qualitatifs et quantitatifs sur les pratiques et les pratiquants de leur territoire d'actions = évaluation). Les mêmes préceptes sont applicables aux projets sport santé (les examens médicaux sont des moyens, non des fins...)
- **SOLIDIFIER** vos projets par la diversité, l'originalité, les compétences des parties prenantes (partenariats élargis...)
- **VISER** la pérennisation du projet
- **OSER L'INNOVATION** (faire valoir le caractère éco-responsable des projets, outils de com, cibles différenciées...)
- **COMMUNIQUER** (faire et faire savoir) = légitimité et plus-value d'un OS sur le territoire
- **RÉSOUUDRE** en toute transparence, clarté et sincérité l'équation budgétaire : Projet/Budget ou et autrement dit : création d'une plus-value/coût.
- **PRÉVOIR LE COMPTE-RENDU** des actions et projets à destination de L'ANS et de la FÉDÉRATION (obligatoire)



LES INDICATEURS

- **Le partenariat élargi**, gage de la réussite du projet, est clairement affiché et explicité.
- **Un budget prévisionnel** explicite et adapté.
- **La mise en œuvre de projets pérennes** constitue une plus-value dans l'impact sur le territoire concerné
- L'aide PSF au financement des projets est destinée à soutenir les **initiatives, actions ou dispositifs** à même de créer les conditions de la pratique physique et sportive pour tous sur tous les territoires.
- **Priorité aux Offices du Sport (échelon local)**.
- Avoir un **impact local/territorial**.
- Avoir un **impact écoresponsable**.
- **Les projets PSF portés par les ODS, ORS**, de par leurs fonctions, s'appliquent de préférence aux **actions et dispositifs qui impliquent les Offices** dont ils dépendent et/ou qui en promotionnent effectivement la création.
- **Obligation du dépôt du CERFA** Compte-rendu financier (pour actions financées en 2022).



NOS RECOMMANDATIONS

POUR BIEN PRÉPARER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE PSF :

- privilégiez le qualitatif,
- explicitiez bien vos projets,
- travaillez les budgets de manière réaliste,
- travaillez des actions sport santé, pas seulement des bilans santé,
- développez des actions issues du Projet Fédéral 2021-2024,
- valorisez la plus-value Office du Sport.



L'ORGANISATION

- 1 COMMISSION PSF 2023
- 1 VALIDATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 1 COMMISSION ÉTHIQUE

LES CONSEILS DE LA FNOMS EN VIDÉO !



01

Dépôt des dossiers sur
lecompteasso.associations.gouv.fr

02

Traitement
administratif

03

Étude par la
commission PSF

04

Validation finale
en CA FNOMS

05

Notification de décision
Paiement



LES MODALITÉS

- **3 actions maximum** par structure
- **Montant minimum accordé par la FNOMS (cumul 3 actions) 1500 € (1 000 € en milieu rural)**
 - Seules les **actions en lien avec le PSF 2023** seront finançables
- Seuls les **dossiers complets** (notamment les documents financiers à jour) seront traités
 - Seuls les **Offices du Sport à jour de la cotisation 2023** peuvent déposer un dossier
 - L'évaluation sera en fin d'année 2023

**ATTENTION À L'ÉVALUATION 2022 :
C'EST IMPÉRATIF !!!**

**SI VOUS AVEZ BÉNÉFICIEZ DU PSF 2022 :
N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE
VOTRE CRF 2022 (COMPTE-RENDU FINANCIER).
IL EST OBLIGATOIRE
AVANT TOUTE NOUVELLE DEMANDE DE PSF.**

EN SAVOIR +



 LES
OFFICES
DU SPORT
FÉDÉRATION NATIONALE

PLUS D'INFOS : [PSF.OFFICESDUSPORT.ORG](https://psf.officesdusport.org) + FNOMS@FNOMS.ORG

FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES DU SPORT

13-15, rue Ambroise Croizat . 94800 VILLEJUIF . Tél. 01 79 84 85 10

En association avec :

